

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 29 octobre 2020

Question écrite urgente

Le taux d'absentéisme détaillé de l'Etat doit être connu de tout le monde

Au vu des derniers développements, il est devenu indispensable de connaître la situation de l'absentéisme au sein de l'Etat.

En conséquence, il est demandé à l'ensemble des départements de bien vouloir publier leurs taux d'absentéisme, en mentionnant à chaque fois l'effectif du service avec les taux d'activité, et de nous renseigner :

1. sur l'évolution de ce taux au cours des cinq dernières années ;
2. sur les études menées pour en identifier les causes ;
3. sur les mesures correctives qui ont été décidées tant par les départements que par le Conseil d'Etat dans son ensemble ;
4. sur l'application effective des mesures décidées, département par département, service par service.

Ma question est la suivante :

Le taux d'absentéisme au sein de l'Etat de Genève est-il supérieur à ce qui est constaté dans les cantons romands ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour ses réponses complètes et détaillées sur ce qui précède.